

BYZANTINEΣ ΔΥΝΑΣΤΕΙΕΣ - DYNASTIES BYZANTINES

ΟΜΙΛΙΑ ΤΟΥ ΑΝΤΕΠΙΣΤΕΛΛΑΟΝΤΟΣ ΜΕΛΟΥΣ κ. GILBERT DAGRON

*Monsieur le Président, mes Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,*

On attend de celui qui reçoit un honneur comme celui qui m'échoit quelques mots de modestie, puis de gratitude. Ma modestie croyez-le, est profonde mais une grande autorité morale me retient de l'exprimer ici: saint Jean Climaque qui montre dans une vertigineuse dialectique qu'une humilité trop consciente est l'ultime piège du démon de la "vaine gloire" (de la k é n o d o x i a). Il me reste donc la gratitude, la joie — et secrètement peut-être l'orgueil — d'avoir été appelé par vous parmi vous. Mon éducation et mes études ont donné à la Grèce une place toute spéciale dans mon esprit et dans mon coeur; mon choix de l'histoire byzantine est celui d'un hellénisme prolongé presque jusqu'à nos jours; mon maître Paul Lemerle s'honorait d'être des vôtres: comment ne serais-je pas profondément ému de devenir membre correspondant de votre compagnie, de cette Académie d'Athènes, qui nous apporte un précieux soutien pour la publication des Archives de l'Athos et où m'accueillent deux aînés que j'ai beaucoup lus et admirés avant de les connaître: le Professeur Manolis Chatzidakis — qui a bien voulu rédiger la présentation lue il y a un instant et à qui je voudrais dire tout spécialement ma gratitude — et le Professeur Manoussos Manoussakas?

DYNASTIES BYZANTINES

J'ai choisi de parler devant vous d'un sujet, ou pour mieux dire d'un ensemble de problèmes auxquels m'ont conduit mes recherches de ces dernières années: On peut décrire l'histoire de Byzance comme une suite de dynasties qui tentent de se développer et s'interrompent assez vite, excédant rarement un siècle. Celle d'Héraclius ne dépasse guère cette limite (610-711); celle des Isauriens, fondée par l'empereur iconoclaste Léon III, dure quatre-vingt-cinq ans (717-802); celle d'Amorion n'atteint pas le demi-siècle. On fait se prolonger avec quelque exagération la dynastie des Macédoniens de l'avènement de Basile Ier (867) jusqu'à la mort de Théodora fille de Constantin VIII (1056). Mais cette pratique de la transmission héréditaire n'est jamais systématique ni justifiée en théorie. De là quelques questions: Peut-on parler à Byzance de "dynasties" au sens que l'on donne à ce

mot dans l'Occident médiéval ou ailleurs (par exemple en Chine)? Quel est le rôle de l'hérédité et du sang royal dans la transmission du pouvoir? À quels grands modèles historiques (hellénistique, romain, judaïque) correspond la pratique successorale de l'Empire chrétien depuis Constantin le Grand jusqu'aux Comnènes, époque à laquelle tout change?

I. J'évoquerai d'abord l'étonnement très révélateur de certains étrangers qui visitaient Constantinople ou regardaient Byzance de loin. Ils étaient à la fois impressionnés par le faste dont s'entourait l'institution impériale, et surpris par son instabilité chronique. Un voyageur chinois du VII^e siècle note: "Leurs rois ne sont pas des hommes de durée. On choisit le plus capable et on le met sur le trône; mais s'il survient dans l'Empire un malheur ou quelque chose d'inhabituel, ou si le vent et la pluie arrivent à une saison qui n'est pas la bonne, alors on dépose aussitôt l'empereur et on en met un autre à sa place". Au milieu du IX^e siècle, les Khazars dépêchent un envoyé à Constantin/Cyrille qui débarque dans leur pays pour l'évangéliser, et cet homme "astucieux et malin" lui demande: "Pourquoi persistez-vous dans une mauvaise habitude en prenant toujours comme empereurs des personnages différents, provenant de familles différentes? Nous le faisons, nous, d'après la famille". À quoi le missionnaire répond en invoquant l'exemple de David succédant à Saül sans être de sa famille et par choix de Dieu. En peu de mots, bien des choses sont dites ou suggérées: une étonnante consommation d'empereurs, la quasi-légitimité des révoltes de la faim ou du pain cher (lorsqu'un vent contraire empêche la flotte annonaire de remonter jusqu'à la capitale, ou que les inondations du Nil sont insuffisantes ou que la sécheresse provoque une flambée des prix), le poids déterminant du peuple de la capitale, une royauté en principe élective mais où le choix de Dieu, remplaçant celui des hommes, ne fait que légitimer la réussite, la superposition de modèles vétérotestamentaires à l'héritage romain.

*Si, pour répondre à la perplexité du voyageur chinois, de l'envoyé khazar, nous cherchons des textes à valeur "constitutionnelle" dans lesquels des auteurs ou juristes byzantins auraient voulu décrire leur système politique et donner une assise légale à l'exercice du pouvoir, une déception nous attend: de tels textes sont très rares, et ils ne parlent jamais explicitement de règles successorales. Dans le premier tiers du VI^e siècle, le *Traité de sciences politiques* propose qu'un certain nombre de lois régulent la nomination des empereurs, le rôle du sénat et l'attribution des charges et dignités, mais ce n'est qu'une vaine protestation contre l'arbitraire impérial. Vers la fin du IX^e siècle, Photius dessine dans l'introduction d'un manuel de droit, l'*Eisagogè*, une sorte de schéma*

institutionnel placé sous le signe de la loi, dans lequel l'empereur et le patriarche se trouvent face à face, presque à égalité et dans des rôles bien définis, mais c'est encore une tentative sans lendemain pour clarifier les rapports entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Aux XI^e-XII^e siècles, lorsque l'institution impériale se désacralise quelque peu en tombant aux mains des grandes familles, on recommence à réfléchir sur le dosage de monarchie, d'aristocratie et de démocratie que suppose un ordre politique chrétien; mais ces réflexions ne dépassent pas le stade de la critique. En 1305/1306, une lettre de Manuel Moschopoulos évoque une sorte de contrat social fondé, signe des temps, sur un double serment de fidélité, un "serment politique" liant entre eux les membres de la communauté nationale, et un "serment impérial" liant à l'empereur ses agents et soldats stipendiés: ainsi essayait-on de donner à la société féodale une apparence constitutionnelle. Ces essais sont peu nombreux, leur insuccès évident, et leur silence total sur une transmission héréditaire du pouvoir impérial, qui est pourtant entrée dans les mœurs. Un autre genre littéraire, celui des "miroirs de prince", éloges ou recueils d'aphorismes, a pour fonction de dresser un portrait de l'empereur légitime; mais le problème dynastique y est rarement évoqué, toujours en termes ambigus.

Les Byzantins considéraient, je crois, le pouvoir—et surtout le pouvoir impérial dont dérive tous les autres — comme un phénomène absolu, qui ne pouvait être limité par des règles constitutionnelles, et qu'il fallait chercher à discipliner et à apprivoiser. Ils avaient le sentiment que ce pouvoir était à qui voulait le saisir, avec l'aide de Dieu, mais que cet heureux gagnant avait ensuite à prouver, par une sorte de conversion personnelle, qu'il était digne de l'exercer. Voilà sans doute pourquoi ils ne se laissaient pas enfermer dans des théories politiques, non plus que dans une idéologie, c'est-à-dire un système cohérent. Ce n'est pas le pouvoir qui était légitime, c'est celui qui se l'appropriait qui pouvait acquérir une légitimité; et cette légitimité n'était reconnue par les hommes ou par Dieu qu'à des individus. Aussi le problème de la succession restait-il entier, non résolu, jamais abordé de front. Chaque nouvel empereur devait trouver sa voie vers la légitimité en ayant à sa disposition non pas des règles institutionnelles, mais des modèles moraux et des e x e m p l a historiques.

II. Cette conception presque magique du pouvoir explique peut-être le quasi-silence sur le problème de sa transmission. Et la répugnance à parler d'hérédité vient sans doute d'un vieux réflexe "républicain", je veux dire du double sentiment que le pouvoir est délégué, par le peuple ou par Dieu, et qu'il existe une r e s p u b l i c a, ou si l'on préfère un État. C'est la disparition de l'État

qui a conduit l'Occident médiéval à fonder officiellement un ordre politique sur une structure familiale. L'histoire de la France médiévale, par exemple, montre comment un patrimoine s'est consolidé peu à peu en royaume. Même si aujourd'hui les historiens nuancent cette représentation sommaire, il reste que c'est l'éclatement féodal qui a replacé la famille à l'origine d'un nouvel ordre politique. Mais là où cet éclatement ne s'est pas produit, comme à Byzance, c'est au contraire la famille qui cherche difficilement une place dans un système où elle n'est pas prévue et difficilement admise. L'Empire existe indépendamment des empereurs qui sont portés à sa tête et qui tentent d'y faire leur nid. Il existe sous la forme romaine d'une grande construction administrative et juridique que le souverain domine et dont il assure la cohésion sans jamais s'identifier tout à fait à elle. Il existe aussi sous la forme d'une architecture du temps chrétien qui part du règne d'Auguste, moment de l'incarnation du Christ, jusqu'à l'abdication volontaire du dernier empereur de Constantinople, décrit par anticipation dans les apocalypses et correspondant à la seconde parousie du Christ venu juger les hommes. Il existe enfin sous la forme symbolique de la *b a s i l é i a*, d'un royaume de toute la terre qui n'est que le reflet du royaume céleste. Ces représentations et quelques autres donnaient corps et sens à l'Empire, interdisaient de l'assimiler à une famille et conduisaient à distinguer, aussi nettement que nous le ferions aujourd'hui, la fonction impériale et ses titulaires successifs.

Rien n'empêchait, bien sûr, les souverains de Constantinople, comme leurs devanciers de Rome, d'élaborer des stratégies familiales. On jugeait naturel qu'un empereur, après avoir conquis le pouvoir pour lui-même, cherchât à le transmettre à ses enfants, au risque de les entraîner dans sa chute. Celui qui n'aurait pas tenté de faire couronner son fils aurait déçu et sans doute perdu tout crédit. Un seul fit semblant de s'y risquer, Léon IV, un empereur de parfaite légitimité, fils et petit-fils d'empereurs, qui refusa en 776 d'associer à l'Empire son héritier unique, le futur Constantin VI, en prétextant que si son fils devenait empereur, il risquait d'être assassiné, tandis que s'il restait un simple "particulier", il aurait quelque chance de mener une vie tranquille. Mais il s'agissait d'une mise en scène destinée à faire monter les enchères et à obtenir des représentants de tous les corps constitués (*dèmes, θέματα et ταγματά, corporations, sénat*) l'engagement écrit de n'accepter comme empereur personne d'autre que Léon IV lui-même, son fils Constantin et sa descendance. Le refus initial permettait de franchir un nouveau pas vers l'instauration d'un système dynastique; mais il soulignait aussi que, paradoxalement, la transmission héréditaire du pouvoir n'était jamais mieux as-

surée que par un serment liant personnellement à l'empereur et à sa famille chacun des acteurs sociaux. Cette procédure un peu étrange du "serment", qui tendit à se répandre, montre bien que la logique dynastique est étrangère à l'Empire et relève de la stratégie de pouvoir. Elle se négocie entre l'empereur et ses sujets. Non sans précautions, d'ailleurs. La brutalité avec laquelle Michel II, en 820, exige des sénateurs l'engagement écrit de défendre jusqu'à la mort son épouse et ses enfants provoque cette réaction d'un chroniqueur: "Ainsi pensait-il garder le pouvoir, non pas seulement tant qu'il vivrait lui-même, mais aussi après sa mort, alors que tout dépend nécessairement non pas d'eux (les sénateurs) mais de la main de Dieu, par lequel les rois règnent (Prov. VIII, 15) et les tyrans asservissent la terre". En 912, Léon VI mourant respecte mieux les formes en faisant jurer aux sénateurs de "garder leur bienveillance à l'égard de sa femme et de son fils".

Une dynastie n'est jamais à Byzance que la poursuite aléatoire d'une destinée individuelle, le prolongement familial d'une aventure personnelle. Les sources byzantines le disent à leur façon, en reprenant l'idée biblique que Dieu marque son approbation ou son désaveu à l'égard d'un "roi" en lui donnant ou en lui refusant la joie de voir ses enfants et petits-enfants monter sur le trône. Jean de Nikiou rapporte, à propos d'Héraclius et de sa politique religieuse, la prédiction suivante de Sévère d'Antioche: "Aucun fils d'empereur romain n'occupera le trône de son père aussi longtemps que la secte des chalcédoniens règnera dans le monde". Lorsque Léon V monte sur le trône en 813 et relance peu après l'iconoclasme, les chroniqueurs lui prêtent le raisonnement suivant, qu'il a sans doute tenu à son entourage: ceux de mes prédécesseurs qui ont honoré les images ont vu leur règne écourté par une mort brutale; ceux, inversement, qui ont supprimé le culte des images, comme Léon III et Constantin V, ont régné longtemps et transmis l'Empire à leurs enfants et petits-enfants; c'est donc eux qu'il faut imiter. La succession dynastique n'est pas un droit naturel, mais une bénédiction accordée par Dieu à un empereur dont la légitimité religieuse et politique est si forte qu'elle lui assure, après un long règne personnel, une extension de sa *b a s i l i a* à des descendants qui la reçoivent et s'efforcent de la conserver. Ce que nous nommons par commodité une "dynastie" ne fait que prolonger la légitimité d'un empereur "jusqu'à la troisième, quatrième ou cinquième génération". Tel était le but de Léon V. Tel est, dans le *Livre des Cérémonies*, le vœu des sénateurs lorsqu'ils félicitent l'empereur pour la naissance d'un fils "né dans la pourpre" et lui souhaitent "de connaître les enfants des enfants du porphyrogénète et de voir le porphyrogé-

nète lui-même, avancé en âge, hériter du pouvoir et de la royauté paternelle". Tel est le constat que font Psellos et ses contemporains lorsqu'ils vantent, au milieu du XI^e siècle, les cinq générations d'empereurs qui font de Zoé et de Théodora, filles de Constantin VIII et dernières descendantes de la dynastie macédonienne, les héritières potentielles du «patrimoine impérial».

III. Famille et État sont des notions sinon inconciliables, au moins hétérogènes. Encore ne suffit-il pas qu'une famille prenne le pouvoir pour qu'une dynastie soit fondée. L'histoire byzantine nous l'apprend et nous offre une gamme à peu près complète de cas :

1) D'abord, des hasards biologiques peuvent interrompre ou empêcher la transmission héréditaire de l'Empire. C'est ce qui se produit de la mort de Théodose II jusqu'à l'avènement de Maurice, sur cent trente années environ, pendant lesquelles les empereurs les mieux installés ne purent transmettre leur pouvoir à des descendants. Cette disette d'héritiers sonnait comme une malédiction. Elle assombrit le règne de Justinien et provoqua une soudaine explosion de joie lorsque l'empereur Maurice, gendre de son prédécesseur, eut un premier fils "porphyrogénète", le 4 août 583, que l'on appela "Théodose" pour rappeler la seule chance, vite déçue, qu'avait eue l'Empire d'Orient depuis Constantin de s'enraciner dans une famille.

2) Il arrive aussi que ce que nous appelons une "dynastie" ne soit qu'un tissu d'alliances matrimoniales. Dans ce cas, ce n'est pas une famille qui fournit les empereurs, mais les rivaux parvenus à l'Empire qui nouent entre eux des liens familiaux. On demande à des unions croisées entre plusieurs familles d'assurer un minimum de cohésion et d'intégrer à un même groupe familial les individus qui se hissent au sommet du pouvoir. Avant Constantin le Grand, la tetrarchie repose sur des unions de ce genre : pour tenter d'empêcher un éclatement de l'Empire et inciter à la concorde des empereurs naturellement rivaux, on compte, en bonne tradition romaine, sur les mariages, c'est-à-dire sur les femmes (Galère devient le gendre de Dioclétien ; Maxence, fils de Maximien, devient le gendre de Galère etc.). Un peu plus tard, le même jeu d'alliances matrimoniales donna son assise à la famille "valentinothéodosienne", et le modèle devint système pour les nombreux empereurs byzantins qui, après une usurpation réussie, épousèrent la fille ou la femme de leur prédécesseur.

3) On a l'habitude de dire que la première vraie dynastie apparaît avec Héraclius et ses descendants. C'est bien, en effet, une famille qui prend alors le pouvoir et le garde pendant un siècle. Les femmes, véhicules de l'hérédité, prennent

soudain une importance particulière; les liens familiaux commencent à créer des droits; la *b a s i l é i a* devient un patrimoine, inégalement partagé mais commun; Héraclius désigne en 641 pour lui succéder ses deux fils aînés issus de deux mariages, et sa veuve. Mais précisément la famille empêche que se dégage le schéma d'une succession. Ce qui peu à peu s'instaure n'est pas une dynastie, mais une collégialité familiale. À chaque génération les frères couronnés deviennent, pour leur aîné soit des associés encombrants, soit des rivaux dangereux, dont l'effigie figure, avec celle du souverain principal, sur la monnaie d'or. Cette conception, qui fait de l'Empire le bien commun de tous les mâles de la famille, n'est du reste pas propre à Byzance: elle est celle des monarchies franque et mérovingienne, se prolonge sous l'Empire carolingien et ne disparaît en France qu'avec les Capétiens.

4) Pour faire d'une famille régnante une véritable dynastie, il faut non seulement conjurer la fatalité qui peut soudain tarir la réserve d'héritiers, mais aussi briser la structure horizontale du partage pour la structure linéaire et verticale de la succession, reconnaître la prééminence du fils aîné, réajuster les rapports entre chaque nouvel empereur et ses collatéraux, frères ou oncles, auxquels doivent être donnés des titres impériaux mais retiré tout espoir de régner. C'est ce que font au VIII^e siècle Léon l'Isaurien III et ses successeurs iconoclastes, la première vraie dynastie byzantine, qui fait figurer sur la monnaie d'or non plus les enfants associés et les collatéraux, mais les ascendants défunts (père, grand-père, arrière-grand-père) et les fils aîné du souverain régnant, son successeur annoncé.

Démarche consciente, mais résultat encore fragile, puisque Basile I^{er} semble revenir à une conception familiale et patrimoniale. Les sources nous disent qu'il s'empare du pouvoir "avec ses enfants", que ses enfants sont les racines de plus en plus nombreuses qui attachent la famille macédonienne à l'Empire, ou encore les "rameaux" qui sortent de cette greffe. Ekatherinè Christophilopoulou a sans doute raison de penser que la première génération des "macédoniens" revient au modèle du partage et de la famille horizontale avant de retrouver la verticalité dynastique.

Il semble qu'alors, après Léon VI et son frère Alexandre, la famille macédonienne devienne une vraie dynastie, et que la stabilité relative de l'Empire repose sur le principe d'une transmission héréditaire du pouvoir et sur l'attachement de la population à une légitimité de type dynastique. Mais il suffit d'un rapide survol pour se convaincre que le système successoral qui alors se met en place est beaucoup plus complexe. Il fait alterner ou se chevaucher les règnes de "porphyrogénètes" (Constantin VII, Romain II, Basile II et Constantin VIII), et les règnes de chefs militaires prestigieux, que la minorité des princes du sang pousse sur le

devant de la scène, et qui ne sont pas de simples usurpateurs (Romain Lécapène, Nicéphore Phocas, Jean Tzimiskès). Les princes légitimes doivent céder le pouvoir réel aux nouveaux venus, et ces nouveaux venus prennent une teinte de légitimité en s'alliant ou en cherchant à s'allier à la dynastie par des mariages croisés. Ils tentent de rejeter dans l'ombre ou de rétrograder dans la hiérarchie les porphyrogénètes dont ils sont en principe les protecteurs, mais ils ne parviennent pas à imposer leur propre descendance, c'est-à-dire à fonder une autre dynastie. Les empereurs légitimes résistent, saisissent leur chance de régner seuls dès qu'ils le peuvent, mais l'Empire s'accommode de ce divorce chronique entre légitimité et pouvoir réel. Après le long règne de Basile II, et le court intermède de Constantin VIII, dernier mâle de la famille macédonienne, nous trouvons une situation où ses deux filles, Zoé et Théodora, sorties d'une retraite prolongée, légitiment cinq empereurs successifs en les mettant dans leur lit ou en les adoptant comme fils, et en assurant au besoin la transition par un bref règne personnel.

L'époque des Macédoniens illustre donc le triomphe de l'idée dynastique à Byzance, mais aussi ses équivoques et ses limites. Elle commence par une appropriation brutale et collective, puis trouve un équilibre dans un système mixte qui tente de concilier dynastie et réseau d'alliances, légitimité héréditaire et légitimité d'élection.

IV. Il y a bien deux modèles de légitimité et non pas un seul. En face du fils d'empereur conçu, né ou élevé dans la pourpre, qui n'a jamais connu d'autre condition qu'impériale et qui est appelé à succéder à son père, il y a le simple particulier, l' *i d i ó t è s*, qui peut accéder au pouvoir par choix ou force. Le second n'est pas toujours tenu pour inférieur au premier. Les rhéteurs ou moralistes de cour vantent aussi bien le «mérite» de l' *h o m o n o u s* devenu empereur, que la «naissance» du fils d'empereur; à moins que, plus subtils, ils ne vantent dans chacun la qualité qui lui manque: le mérite de l'empereur bien né (par exemple de Julien 'Apostat) et la naissance du parvenu (par exemple de Basile le Macédonien, qu'une généalogie fabriquée fait descendre des Arsacides et d'Artaxerxès). Au XIII^e siècle, son panégyriste félicite Jean III Vatatzès, gendre et successeur de Théodore Lascaris, d'être un "particulier fils de particuliers", bien pourvu en quartiers de roture, et non pas l'un de ces héritiers dégénérés, corrompus par le luxe et la flatterie. Selon les circonstances, les lieux communs sont mobilisés dans un sens ou dans l'autre; ce qui ne veut pas dire qu'ils soient totalement artificiels. Une légitimité fondée exclusivement sur la succession héréditaire ne satisfait pas plus que l'avènement brutal d'un homme sans parenté.

L'hérédité et la primogéniture désignent un successeur probable, mais il est inconcevable de faire dépendre l'Empire des seuls droits du sang. Aussi trouve-t-on dans les chroniques un certain nombre d'histoires exemplaires qui cherchent toutes à cacher le lien trop naturel qui unit le fils au père auquel il succède.

— *En 776, je l'ai dit, l'empereur Léon IV veut faire de son fils, porphyrogénète un "simple particulier", et les protestations de la foule lui permettent de transformer la légitimité dynastique en une sorte de contrat social.*

— *Après son avènement en 829, Théophile promet une récompense à ceux qui ont assassiné Léon V pour donner la couronne à son père, Michel II. Mais lorsqu'ils se dénoncent, il les fait exécuter "pour avoir porté la main contre l'oint du Seigneur". L'empereur légitime doit faire oublier de qui il est le fils.*

— *Lorsque les auteurs du temps racontent comment Léon VI fut emprisonné par son père Basile I^{er}, puis réhabilité de façon spectaculaire, ils suggèrent une rupture provisoire du lien dynastique, suivie d'un choix conjoint de l'empereur et de Dieu. La légitimité du fils porphyrogénète a besoin de ce processus supplémentaire de légitimation.*

Les deux appréciations sont également vraies: la transmission du pouvoir impérial ne doit pas être laissée au seul hasard d'une parenté naturelle, celle du sang; mais seuls les liens de cette parenté naturelle permettent de légitimer la violence ou l'arbitraire qui sont à l'origine de la prise de pouvoir. L'idéal politique que Rome a légué à Byzance suppose un certain dosage de rupture et de continuité. Il faut être un parent rebelle, comme Julien l'Apostat, ou un homme nouveau entré par mariage dans la famille de son prédécesseur, comme Jean Vatatzès, ou bien encore un fils d'empereur ayant une autre justification à présenter que l'hérédité.

Cette ambiguïté n'est pas propre à Byzance: c'est la royauté qui est structurellement double. Très loin de Byzance dans l'espace et le temps, on distingue aussi une royauté "magique" qui se conquiert par l'élimination réelle ou symbolique du prédécesseur, et une royauté héréditaire, dévolue à une famille qui peut se réclamer d'un ancêtre illustre, sacré ou divin. Dans le cas d'une royauté héréditaire, le lignage crée un droit. Dans le cas d'une royauté "magique", la succession suppose un défi, un exploit, une rupture. Même lorsque c'est le fils qui succède au père, c'est à la suite d'un meurtre ou d'un inceste simulés, et le successeur idéal est plutôt le gendre que le fils, c'est-à-dire l'audacieux qui s'introduit de l'extérieur dans le lignage à la suite d'un concours ou d'une épreuve imposée, comme l'épreuve

hippique qui, dans le mythe grec d'Oinomaos et Hippodamie, donne à Pélops en même temps la fille et le royaume de son beau-père.

Dans le contexte byzantin, on aboutit à ce système "mixte" ou "croisé" que j'ai décrit à propos de la dynastie macédonienne. Lorsqu'un empereur veut désigner son fils pour lui succéder, il le fait adopter par l'Empire et l'associe à son pouvoir comme il ferait pour un étranger; lorsque le souverain régnant choisit un étranger, il l'adopte ou le fait entrer par mariage dans sa famille, comme avait fait Auguste en forçant Tibère à divorcer pour épouser sa fille Julie. Lorsqu'un usurpateur heureux met fin à une dynastie ou qu'un h o m o n o u s se voit confier l'Empire, il recherche, ou on lui impose, une alliance avec la famille impériale déchue. L'exemple le plus étonnant est celui des filles de Constantin VIII, Zoé et Théodora, dernières descendantes de Macédoniens et donc seules dépositaires de la légitimité dynastique, qui transmettent l'Empire par mariage ou adoption, et que le peuple de Constantinople appelle "Nos mamans" (M a n n a i). Bien sûr, c'est l'absence d'héritiers mâles qui explique le rôle dévolu alors aux héritières de la dynastie; mais le cas se répète si souvent que l'on serait tenté d'y chercher un modèle, où la continuité dynastique de l'Empire serait naturellement assurée par les femmes, tandis que reviendrait aux hommes la brusque conquête et l'exercice temporaire du pouvoir. Il n'y a du reste pas à s'étonner de cette importance des femmes dans le processus successoral. D'après les conceptions physiologiques de l'époque, c'est elles qui donnent le sang; dans la pratique sociale, c'est le plus souvent par les femmes, et à l'occasion de leur mariage, que se transmet le patrimoine. On comprendrait donc sans peine que la légitimation politique suive la règle et qu'on y relève une certaine tendance au matriarcat.

V. Où chercher, hors de Byzance mais pas trop loin d'elle, des exemples d'une conception double, à la fois héréditaire et élective, de la royauté?

On pensera d'abord à l'Ancien Testament et à la royauté davidique, que Constantin-Cyrille prenait pour modèle dans sa réponse au Khazar. Comme tous ses contemporains et les empereurs eux-mêmes, le missionnaire du IX^e siècle croyait que les "romains" étaient le nouveau peuple élu et cherchait dans l'histoire des juifs des modèles politiques adaptés à la nouvelle mission de la romanité. Or la royauté, son origine, sa nature — sacerdotale ou non — sont l'un des grands sujets de l'Ancien Testament, et un lecteur byzantin pouvait y puiser quelques idées maîtresses. L'idée que la royauté ne saurait être qu'un don de Dieu. C'est Dieu qui désigne Saül à Samuel, en disant à ce dernier: "Demain comme maintenant, je t'enverrai un homme du pays de Benjamin. Tu l'oindras comme chef sur mon

peuple, Israël, et il sauvera mon peuple de la main des Philistins'' (I S a m u e l, IX, 16). L'idée aussi que l'onction fait du souverain "un autre homme" (I S a m u e l, X, 6), le fils adoptif de Dieu, et diminue d'autant l'importance de l'hérédité dynastique. L'élection divine par l'onction rend possible un choix hors de la famille régnante, une *m u t a t i o r e g n i* comme on dit en Occident, sans exclure la succession dynastique. David succède à Saül sans lui être apparenté, et même si l'on peut parler ensuite d'une dynastie davidique et d'une "alliance" divine avec la maison de David, la transmission héréditaire du pouvoir royal n'est admise que dans le royaume de Juda, non en Israël; elle n'est pas assortie d'une reconnaissance du droit d'aînesse; elle se renouvelle à chaque intronisation. Sont donc distinguées la royauté charismatique de l'oïnt et la royauté héréditaire du chef national.

Tels sont à peu près les principes politiques que les Byzantins lisaient dans l'Ancien Testament, c'est-à-dire dans l'histoire dont ils se croyaient les vrais continuateurs. Et l'on comprend sans peine que pour eux, comme sans doute pour toutes les "civilisations du Livre", le terme de succession avait deux sens. On succède à un roi ou à un empereur, et la pratique successorale la plus ordinaire et la plus sûre est alors la transmission héréditaire; mais on lui succède d a n s un rôle, d a n s une fonction, d a n s une série où l'on est appelé par Dieu. Le rôle a été écrit pour David; la série est celle qu'inaugure le premier empereur chrétien, Constantin, qui est à la fois un dynaste et D a v i d r e d i v i v u s. Chaque successeur qui prend place derrière cette tête de série est, comme le disent les acclamations du cérémonial, un "Nouveau David" et un "Nouveau Constantin" en même temps que l'héritier ou le virtuel fondateur d'une dynastie. À Byzance, on est empereur à ces différents niveaux.

L' Islam, qui subit directement ou à travers Byzance l'influence des mêmes modèles vétérotestamentaires, fournit un parallèle éclairant. La langue arabe possède au moins deux termes pour désigner le souverain: *m a l i k*, pour désigner le détenteur d'une royauté dynastique et héréditaire sans sacralité particulière, et *k h a l î f a*, pour désigner le successeur ou représentant qui exerce "à son tour" ou "par délégation" un pouvoir sacralisé, sans que soit ni exclu, ni affirmé un droit héréditaire. Dans le Coran, c'est David que Dieu établit comme son *k h a l î f a* et comme modèle de royauté sur la terre, tandis que les successeurs de Mohammad sont non pas les califes de Dieu, mais les califes du Prophète de Dieu; et les moralistes de l' Islam, pour signifier une décadence politique du califat, font prédire par Mohammad: le califat après moi durera trente ans (la durée du règne

des califes "rashidûn"), ensuite viendra la royauté (celle des malik des dynasties omeyyade et abbasside).

Comme le souverain de Bagdad, celui de Constantinople hésitait entre une définition de malik et une définition de khalfâ, entre une succession héréditaire déployée dans le temps et la reproduction du modèle davidique. L'Empire pouvait se transmettre comme un patrimoine, selon des règles de succession naturelle; mais la basiléa sacrée n'était pas un pouvoir transmissible. C'était un rôle dans lequel on entrait toujours individuellement, provisoirement et par procuration.